

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 31 août 2016

L'an deux mil seize, le trente-et-un août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze août, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Etaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoints. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mmes Blandine MIAS, Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusés : M. Jean-Claude BOULAY (pouvoir à M. MIGNARD).

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016.

Le compte rendu du 5 juillet est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – TRAVAUX.

1) réfection totale de la chaussée entre la carrière et l'étang communal (VC n°4) – société ROSA.

Des devis ont été demandé à la société ROSA afin d'estimer le coût pour une réfection de meilleure qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas accepter les devis présentés compte tenu des montants trop élevés pouvant mettre en difficulté l'équilibre financier de la Commune.

DIT qu'il faut faire appliquer la délibération n°44-2014 stipulant que la Société ROSA doit procéder à la mise en œuvre **d'un enduit bicouche, à ses frais**, sur toute la longueur desservant la carrière ; soit de l'étang communal à l'entrée du site de la carrière.

DIT que ces travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2016 (ou au printemps 2017 si les conditions météorologiques ne seraient pas favorables).

2) validation devis travaux d'aménagement des entrées de propriétés dans la rue du Menoy et demande de subvention au titre du PSV et auprès de M. Alain HOUPERT – Sénateur de Côte d'Or.

VU le très mauvais état (trous importants en formation) des entrées de propriétés situées sur le domaine public, le long de la rue du Menoy et la nécessité de résoudre les problèmes de ruissellements et d'inondations en cas de fortes pluies. Ces travaux consistent en la mise en forme par l'apport de concassé pour certaines entrées et l'application de bicouche avec imprégnation des entrées de propriétés pour un coût total de 6 600 € HT (7 920,00 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ce projet d'aménagement.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voierie Communale – PSV (30 %) et une subvention auprès de la réserve parlementaire (M. Alain HOUPERT).

DÉFINIT le plan de financement suivant :

Coût total des travaux HT	6 600,00 €
PSV (30 %)	1 980,00 €
Aide parlementaire (30 %)	2 000,00 €
Autofinancement (40 %) + avance TVA	2 620,00 € 1 320,00 €

3) validation devis changement du portail – espace Orain et demande de subvention au titre de Village Côte d'Or.

VU la vétusté du portail et la nécessité de le changer afin de sécuriser l'espace Orain – rue du Château d'Orain.

Ces travaux consistent en la fabrication et la pose d'un portail métallique à deux vantaux avec chapeau de gendarme (H 2 000 mm x L 4 630 mm) pour un coût total de 2 817,39 € HT (3 380,87 € TTC).

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est possible de bénéficier d'une subvention de 50 % au titre de Village Côte d'Or auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** cette demande de subvention et ce programme de travaux pour un coût total de 2 817,39 € HT (3 380,87 € TTC).

DÉCIDE de confier ces travaux à l'entreprise BESANÇON Jérémie de VENAREY-LES LAUMES pour un coût total de 2 817,39 € HT (3 380,87 € TTC).

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au titre de Village Côte d'Or (50 %).

DÉFINIT le plan de financement suivant :

Coût total des travaux HT	2 817,39 €
Village Côte d'Or (50 %)	1 408,69 €
Autofinancement (50 %) + avance TVA	1 408,70 € 563,48 €

III – RECENSEMENT DE LA POPULATION : AGENT RECENSEUR.

L'agent recenseur sera Mme Danièle HANSON.

IV – QUESTIONS DIVERSES.

1) Décision modificative 2 - FPIC.

Cette année, la COPAS contribue à hauteur de 140 276 € et ne touche aucune recette.

La part de la Commune de GRIGNON est de **3 305,25 euros**.

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de type « révision de crédits », afin de comptabiliser cette dépense et de remettre à zéro la recette initialement prévu lors de l'élaboration des budgets.

2) Informations diverses.

- remerciements à l'Amicale des Roches, Mme Perrine DOUDIN et Mme Agnès CHARIOT pour leurs dons respectifs de 30 €.

- course cyclotourisme du 4 septembre : rendez-vous (11 bénévoles) à 10 H 30 – cours de M. GALLOIS (fin de la course : 12 h 15 maxi). M. le Maire rappelle que les coureurs doivent respecter le Code de la Route.

- honorariat de M. Pierre DENIS « Adjoint au Maire honoraire », le dossier est accepté, cérémonie en octobre.

- M. le Maire informe les élus que le Monument aux Morts du Cimetière est classé « Monument Historique ». Une autre procédure est en cours pour le calvaire double face en haut de la rue Jean Dampt (14^{ème} siècle, Pierre P Prêtre, situé normalement vers le noyer, armoirie famille Leclerc – Buffon et mis par M. CHARLOT – ancien Maire...), voir pour le remettre à sa place avec une protection (toit ?)

- information concernant l'atelier d'Ici Danse, le Module équilibre pour les seniors, le rapport sur les déchets ménagers et le prochain Comité de Pilotage éolien (11 octobre à Montigny-Montfort)

3) convention bipartite projet éolien « les Champs Grenond ».

M. le Maire donne lecture d'une convention bipartite établie entre la Commune de GRIGNON et la Compagnie du Vent dans le cadre du projet de développement éolien « les Champs Grenond ».

Le Conseil Municipal, après étude dudit contrat et après en avoir délibéré, à l'unanimité (en l'absence de M. Jérôme DURET ne prenant pas part au vote),

DONNE SON ACCORD pour la signature d'une convention bipartite de réservation de terrain, d'une durée de 18 mois, portant sur les parcelles : ZE n°9, ZE n°38 et ZE n°39.

ACCEPTÉ l'indemnité d'immobilisation unique et forfaitaire de 150 € (cent cinquante euros).

4) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 25 octobre à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Rapporteur :
Mme Blandine MIAS